



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

SOUS-PREFECTURE DE BAR-sur-AUBE

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'ENTREPRISE DAHER NT D'EPOTHEMONT

Compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2015, à 14 H 30 au domaine Saint-Victor de Soulainnes-Dhuys

Participaient à cette réunion, présidée par M. Salah BELBELLAA, sous-préfet de Bar-sur-Aube, les membres suivants :

Représentants des collectivités territoriales :

- M. Philippe DALLEMAGNE, conseiller départemental et président de la communauté de communes de Soulainnes,
- M. Denis GOZE, adjoint au maire de Ville aux Bois,
- M. François MATRION, maire d'Epothémont,
- M. Serge MARQUET, conseiller municipal représentant la commune de Maizières-les-Brienne,

Représentants des administrations :

- M. Cyril OISELET, représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement par intérim,
- Mme Françoise BUFFET, Ingénieur du génie sanitaire à la délégation territoriale départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- M. Denis RICHARD, secrétaire général de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube,
- M. Simon PASQUEREAU, secrétaire administratif de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube,

Représentants des exploitants :

- M. Frédéric BALLARIN, directeur général de DAHER, et chef d'installation de l'ICPE DAHER NT d'Epothémont,
- M. Marc CHARAMATHIEU, PCR de l'ICPE DAHER NT d'Epothémont,
- M. Jérémy OULLIER est responsable du service MET : Métiers Études Techniques

Représentants des salariés :

- M. Anthony JULLY, chef d'équipe,
- M. Anthony CORROY, technicien radioprotection, membre du CHSCT,

Représentants des associations de protection de l'environnement :

- M. André JEAN-PIERRE, vice-président de l'association « les amis du parc »,
- M. Gérard GRIS, président de la société de pêche, l'AAPPMA « la Gaule Soulainoise »,
- M. Daniel BERGERAT, représentant la fédération départementale des chasseurs de l'Aube,
- M. Christian BRIAND, administrateur du Centre Pédagogique d'Initiation à l'Environnement (C.P.I.E.) de Soulainnes,

Excusé : M. Patrice TORRES, directeur des Centres Industriels de l'ANDRA dans l'Aube,

Absents : M. Bruno DEZOBRY, mairie de Vallentigny et le directeur départemental des territoires,

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation de l'installation,
2. Impact sur l'environnement,
3. Évènements environnementaux et axes de progrès
4. Les référentiels prescriptifs de l'ICPE DAHER NT d'Epothémont :
5. Les référentiels d'exploitation
6. Bilan d'exploitation de l'installation et de l'activité tri et reconditionnement 2014 :
7. Bilan des rejets d'installation :
8. Évènements survenus sur l'ICPE :
9. Perspectives 2015/2016
10. État des réflexions sur le mode d'information sur la vie du site
11. Mouvement social de juillet 2015 et conséquences potentielles en termes de sécurité,

1. Présentation de l'installation :

La filière nucléaire occupe 117 personnes. Dans ce domaine, DAHER intervient sur l'ensemble du cycle de vie du combustible et des installations nucléaires (allant des équipements clés pour îlots nucléaires aux services aux installations, à la logistique et le transport de déchets en passant par l'ingénierie).

L'activité du site DAHER concerne le traitement et reconditionnement des déchets Très Faiblement radioActifs (TFA), l'entreposage et le nettoyage de conteneurs de transport, leur entretien et leur maintenance ainsi que des activités de laboratoire.

La logistique du parc d'emballages inclut le traitement et le conditionnement des déchets TFA au sein de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) STARC (Station de Transit Avancée de Reconditionnement et Caractérisation) d'Epothémont et ce, afin de travailler en intégration avec la structure du CIRES de Morvilliers (exploité par l'ANDRA).

Cette prestation clés en main comprend :

- la gestion sur site et hors site des déchets,
- l'assainissement et leur démantèlement de sites,
- leur traitement sur l'installation STARC,
- les opérations sur usine,
- l'optimisation logistique des opérations sur site,
- la radioprotection et la caractérisation des déchets,
- la mesure nucléaire.

En tout, l'ICPE DAHER d'Epothemont s'étend sur 27 000 m² pour une surface couverte de 3 400 m² et une surface externe d'entreposage de 5 000 m². Elle emploie 35 salariés.

1. La logistique BALT (Base Avancée de Logistique et de Transport) est en charge du Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des conteneurs de transport de déchets et de l'entretien des flottes de conteneurs DAHER et clients. Cette équipe de 8 salariés est encadrée par M. Alex Verneau. Elle gère 300 conteneurs IP2, 170 conteneurs EDF en rotation ainsi que 4 citernes. Elle organise environ 140 transports de classe 7 par mois ainsi que la collecte de colis et conteneurs sur les installations.

2. L'unité STARC qui doit rendre les déchets conformes et acceptables au CIRES concentre les principaux effectifs (16 salariés sous l'encadrement de M. Alex Verneau) pour les activités les plus diverses :

- l'unité d'entreposage et de manutention des bennes avant traitement (d'une capacité de 30

bennes). Elle sert d'entreposage tampon et occupe 3 opérateurs DATR (Directement Affectés aux Travaux sous Rayonnements : formés aux risques radiologiques)- Elle reçoit aussi les des Déchets Sans Filière Identifiée (DSFI), de capacité maximum : 2 mois de production. Elle permet, enfin, l'entreposage complémentaire de colis finis;

- la fixation de contamination sur pièces massives en sas temporaire;
- l'unité de traitement et reconditionnement des déchets (d'une capacité maximale d'1 benne de 15 tonnes par poste soit 30 tonnes/jour) occupe deux équipes de 4 à 8 agents postées par jour;
- l'unité de découpe à chaud dans un local en capacité de recevoir un conteneur (6m x 3m x 3m);
- l'unité de mesure, pour la caractérisation des colis finis et DSFI qui seront réexpédiés chez le client;
- l'unité de ventilation nucléaire par filtration THE (Très Haute Efficacité : 99,95 % des radioéléments solides sont piégés) dont le niveau de colmatage est contrôlé en continu;
- la cheminée d'extraction des rejets prévue pour un débit nominal de 21 000 m³/heure. A leur sortie, des prélèvements hebdomadaires après filtration mesurent la teneur en éléments radioactifs (alpha total, bêta total, tritium, carbone 14 & iode 129). Des mesures de métaux lourds toxiques contenus dans les gaz sont réalisées chaque année;
- le bassin de rétention, d'une capacité de 200 m³, conçu pour recueillir les eaux d'extinction d'incendie au moyen de By Pass des Internes du bâtiment et de By Pass des eaux de toitures.

3. Le laboratoire Daher Nuclear Technology (DNT) qui effectue pour les clients externes ainsi que pour les autocontrôles de l'ICPE, les analyses et mesurages suivants :

- radiologiques : spectrométrie γ (gamma), comptage α (alpha), comptage β (bêta), comptage de radioéléments émetteurs β purs , ³H (tritium), ¹⁴C (carbone 14), ⁵⁵Fe, ⁹⁰Sr, ⁶³Ni),
- physico-chimiques : élémentaires (métaux lourds : béryllium, plomb, chrome total, mercure, cadmium, ...), analyse des MEST (Matières En Suspension Totale),
- chimiques : DCO, DBO5, conductivité, ionométrie... , - via une convention avec un laboratoire d'analyse des eaux en local ou via un laboratoire spécifique TFA.

Ce laboratoire est doté de réelles compétences humaines, en l'occurrence :

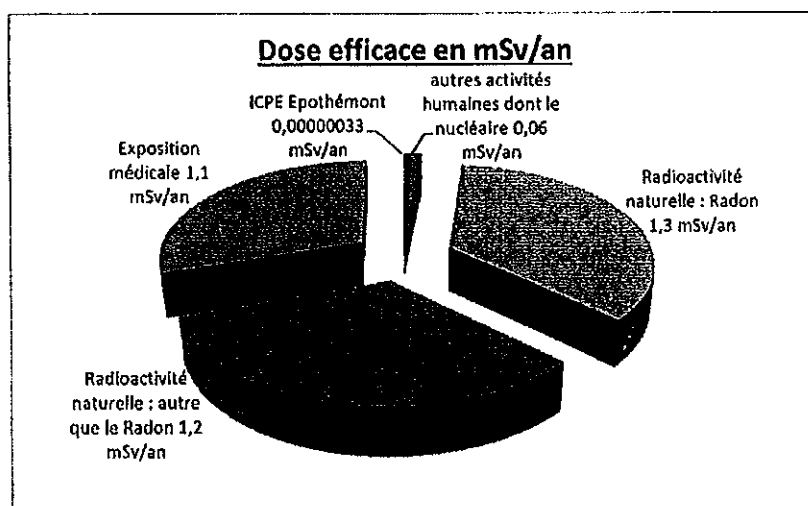
- Auditeur selon la norme ISO 17025,
- Auditeur COFRAC, programme 135, spécifiquement sur les mesures de radioactivité dans l'environnement.
- Ingénieur Qualité & Ingénieur chimiste.

Il assure un partenariat avec un laboratoire d'analyses des eaux local ainsi qu'avec un laboratoire TFA.

2. Impact sur l'environnement : Conséquences des rejets atmosphériques sur 1 an d'exploitation (de janvier à décembre 2014)

	Dose efficace (mSv) adulte, en 1 an d'exploitation, à Epothémont	Dose efficace (mSv) enfant de moins de 10 ans, en 1 an d'exploitation, à Epothémont	Dose efficace maximum admissible (mSv/an) tout public
Exposition Interne	0,00000033	0,00000021	1

Dose efficace
moyenne
effective par an
et par habitant
en France :
3,7 mSv



Le bilan des équivalents de dose des dosimètres de surveillance de janvier à décembre 2014 font ressortir des doses non significatives avec des mesures brutes (bruit de fond non déduit) de 0,90 mSv au portail, 0,99 en clôture au droit de l'entreposage, 0,89 en clôture au droit du traitement, 0,60 au droit de l'auvent entreposage. La dose équivalente annuelle en chacun de ces points étant de 0 après déduction du bruit de fond, 1 mSv étant la limite annuelle d'exposition du public.

3. Évènements environnementaux et axes de progrès :

Pas d'évènement environnemental sur le site en 2014:

- Organisation, en accord avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), concernant la découverte de sources scellées dans les déchets TFA,
- Pose de disconnecteurs à la place du clapet sur le réseau d'eau communal,
- Ajout d'un kit anti-pollution à la demande de la DREAL,
- Les prélèvements d'eau de surface sont systématiquement réalisés en amont et en aval (après rejets) de l'ICPE,
- Ajout d'un critère d'activité 3H & 14C (forme gaz) maxi manipulable par conteneur traité dans l'installation, afin de s'affranchir du risque de dépassement Instantané au rejet,
- Étude en cours pour améliorer le prélèvement d'air sur filtre, dans l'environnement (BALT),
- Projet de changement de la cuve d'effluents douteux.

4. Les référentiels prescriptifs de l'ICPE DAHER NT d'Epothémont :

- Arrêté n° 10-0787 du 26 mars 2010 autorisant l'exploitation de l'ICPE DAHER NT d'Epothémont.
 - Arrêté complémentaire 2012-116-0004 du 25 avril 2012.
 - Arrêté complémentaire 2014-147-0002 du 27 mai 2014.
 - Arrêté complémentaire 2015-064-0012 du 05 mars 2015.
- La surveillance est assurée par la Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne (DREAL) & Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).
- La déclaration de détention de matières nucléaires et sa surveillance sont assurées par la Direction de la Sûreté Nucléaire (DSN, ministère de la défense) & l'Institut pour la Radioprotection et la Sûreté Nucléaire (IRSN).

Plus généralement, s'appliquent aussi les réglementations en vigueur relevant du code du travail, du code de l'environnement et du code de la santé publique.

Les accréditations et certifications sont :

ISO 17025 : exigences générales concernant l'indépendance du laboratoire d'essais par rapport à l'exploitation,
LAB REF 2 du COFRAC (Comité Français d'Accréditation) et pour la surveillance : audits COFRAC.

certifié ISO 9001 : Assurance Qualité. Surveillance par audits du bureau VERITAS.

certifié ISO 14001: Système Management Environnement. Surveillance par des audits de VERITAS.

Certifié CEFRI « E » n°678 E : Travail sous rayonnements ionisants.

5. Les visites de surveillance sur l'ICPE DAHER NT d'Epothémont:

Aspects réglementaires :

A. DREAL :

- inspection le 12 décembre 2014 : 4 observations (3 traitées + 1 traitement en cours).

- inspection le 2 octobre 2015 : aucune non-conformité

3 Contrôles inopinés annuels (pour la DREAL) de conformité des déchets :

- visites du 23 janvier 2014, 15 novembre 2014 et 1^{er} décembre 2014 : aucune non-conformité relevée.

B. Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) :

Inspection le 3 juillet 2014 sur la radioprotection et l'organisation des transports radioactifs : aucun constat.

Visite le 3 juillet 2015 suite à l'accident de la route ayant impliqué un transport DAHER NT.

C. Audits COFRAC :

Audit le 23 & 24 juin 2014 : 2 écarts critiques soldés après audit, 9 écarts non critiques, traités après audit. Obtention accréditation le 1^{er} octobre 2014.

Audit le 7 & 8 juillet 2015 : 5 écarts non critiques traités après audit. Maintien de l'accréditation.

Audit externe ISO 14001 & ISO 9001 :

Audit le 13 mars 2014 : aucune non-conformité

Prochain audit programmé les 4 & 5 février 2016

D. Audits de suivi des clients :

13 visites techniques de conformité des déchets (contrat CEA TFAH) ont été effectuées sans qu'aucune non-conformité ne soit décelée.

6. Bilan d'exploitation de l'installation et de l'activité tri et reconditionnement 2014 :

Données d'entrée : 236 colis / bennes de déchets présents sur installation (26 GBq) dont 145 bennes traitées (13 GBq), soit 1 236 m³ de déchets, pour 824 tonnes

Données en sortie : 1 817 colis produits

La provenance des déchets reste inchangée : CEA, ANDRA, AREVA & EDF.

État d'exploitation de l'ICPE en septembre 2015 :

Masse totale de déchet détenu/autorisé : 51% (maximum 1 555 tonnes) ;

Q installation : radioéléments détenus/autorisés : 46% (maximum 10⁶) ; Activité totale détenue : 8 GBq.

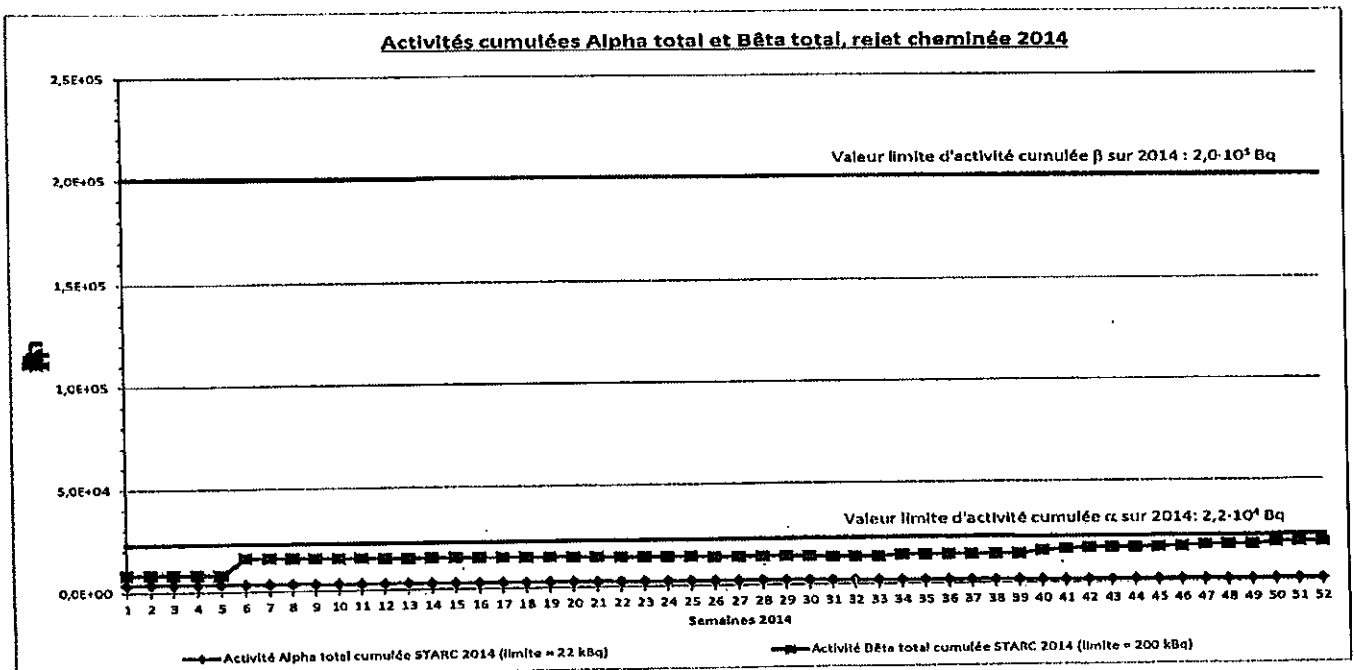
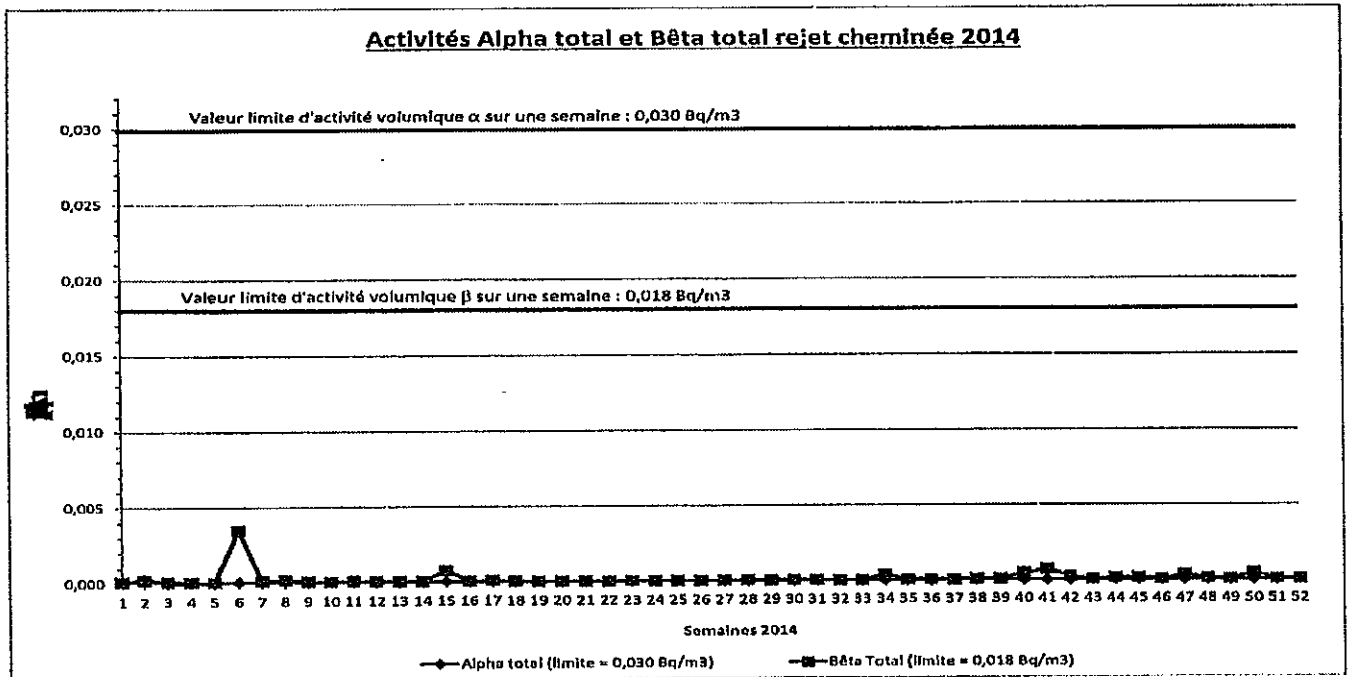
Tous les opérateurs intervenant en Zone Surveillée (ZS) ou Zone Contrôlée (ZC) sont :

- formés PR1 ou PR2 (Prévention des Risques niveau 1 : opérateur ou 2 : chargé de travaux)
- habilités médicalement catégorie B (suivi particulier)
- porteurs d'une dosimétrie passive (ZC, ZS) et opérationnelle (ZC)
- informés (accueil nouveaux arrivants) et formés aux risques spécifiques du site (radioprotection, risques chimiques, risques incendie).

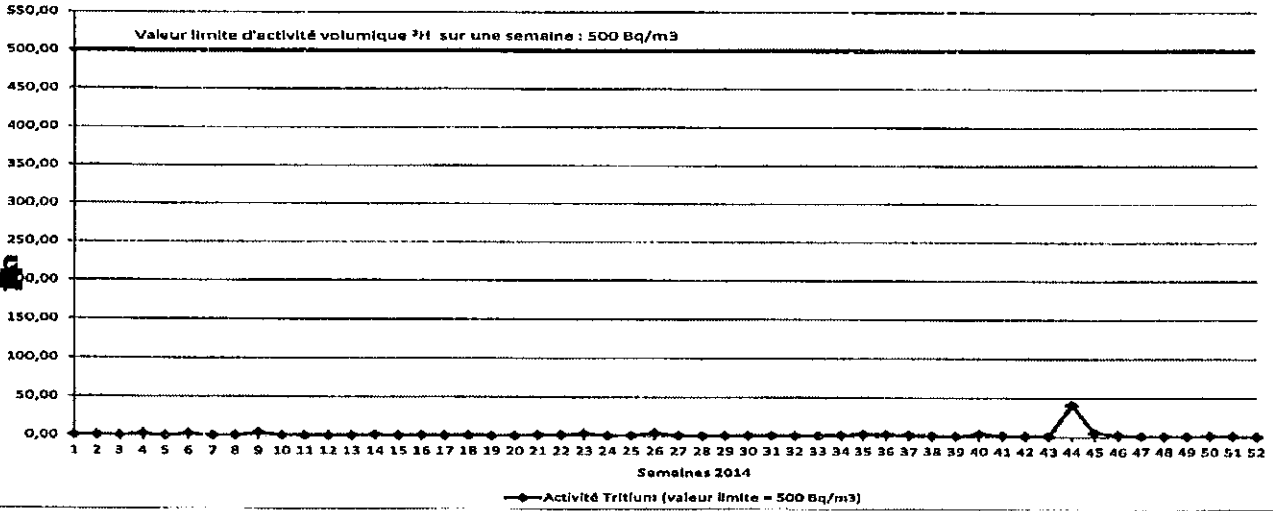
Rappel : la dose efficace annuelle maximale d'un point de vue réglementaire : pour un agent catégorie A (20 mSv), pour un Agent catégorie B (6mSv) et pour le public (1mSv).

L'objectif au niveau de l'ICPE est de ramener à moins de 4mSv la dose pour l'agent de catégorie B. Notons qu'aucune exposition Interne accidentelle n'est à déplorer à ce jour.

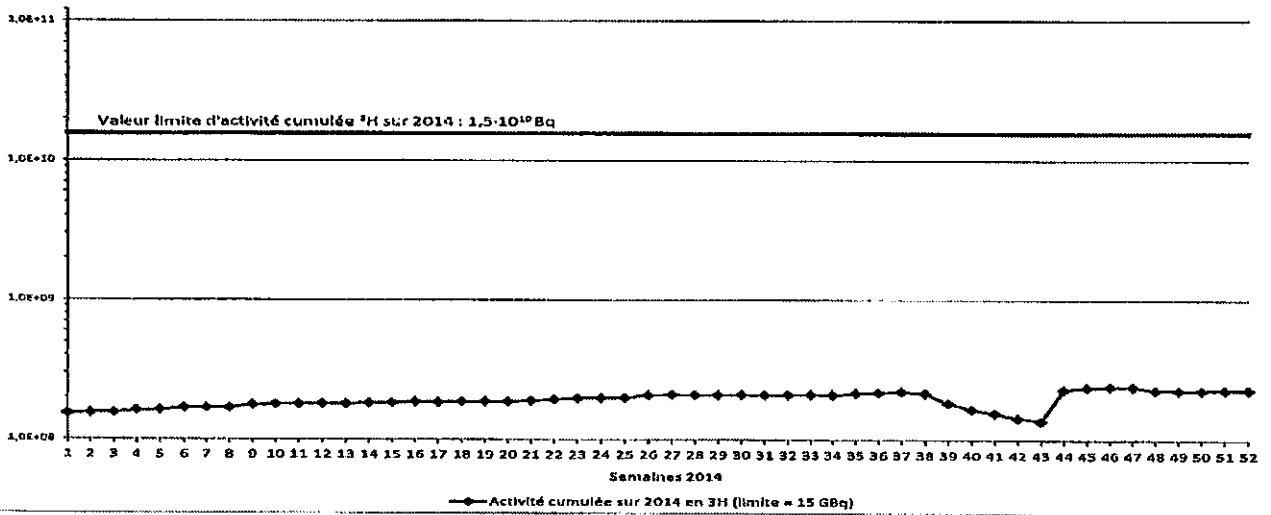
7. Bilan des rejets d'installation :



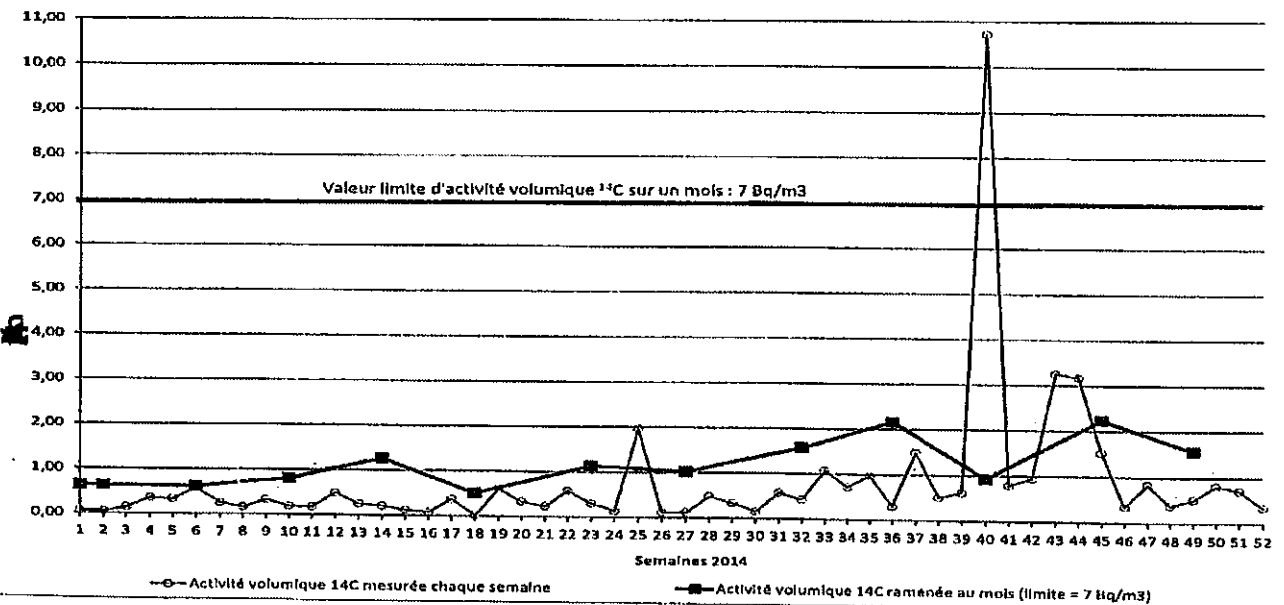
Activité ³H rejet cheminée 2014



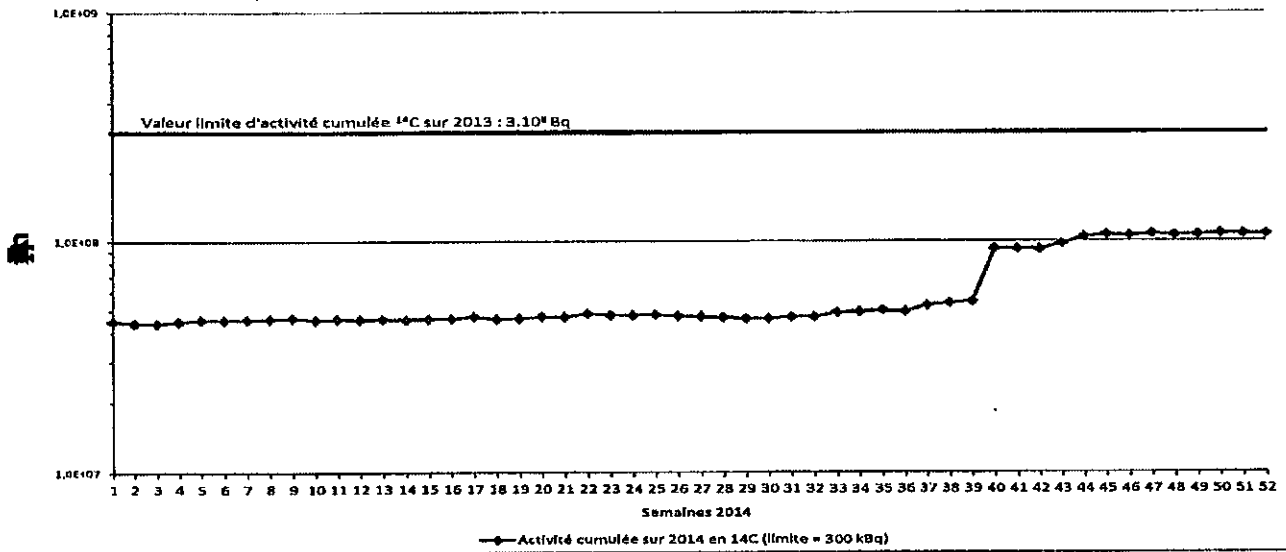
Activité cumulée ³H, rejet cheminée 2014



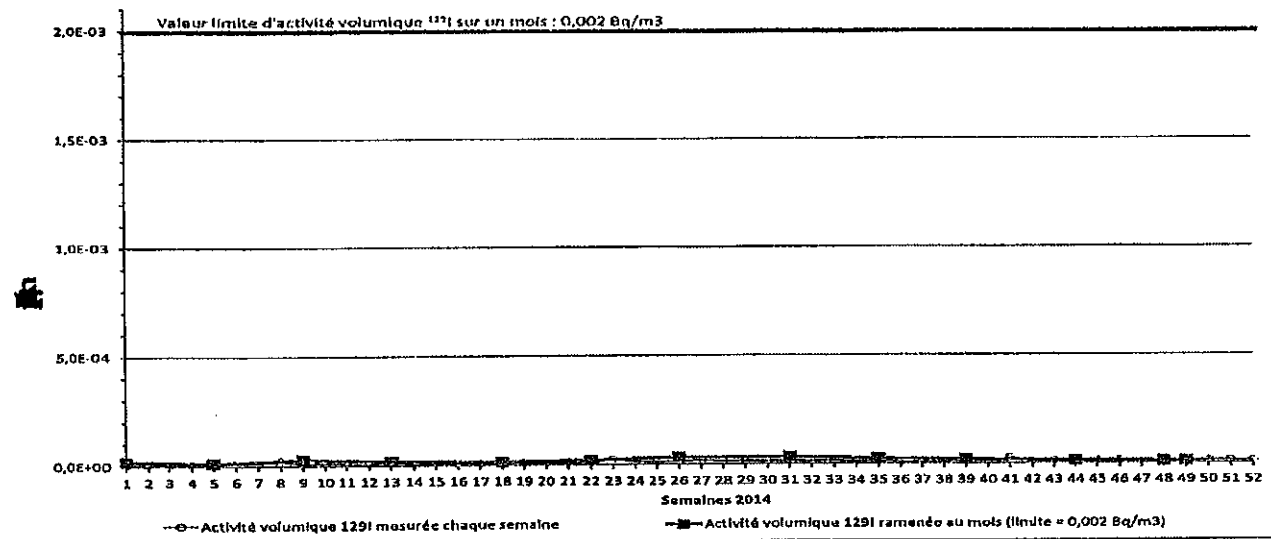
Activité ¹⁴C rejet cheminée 2014



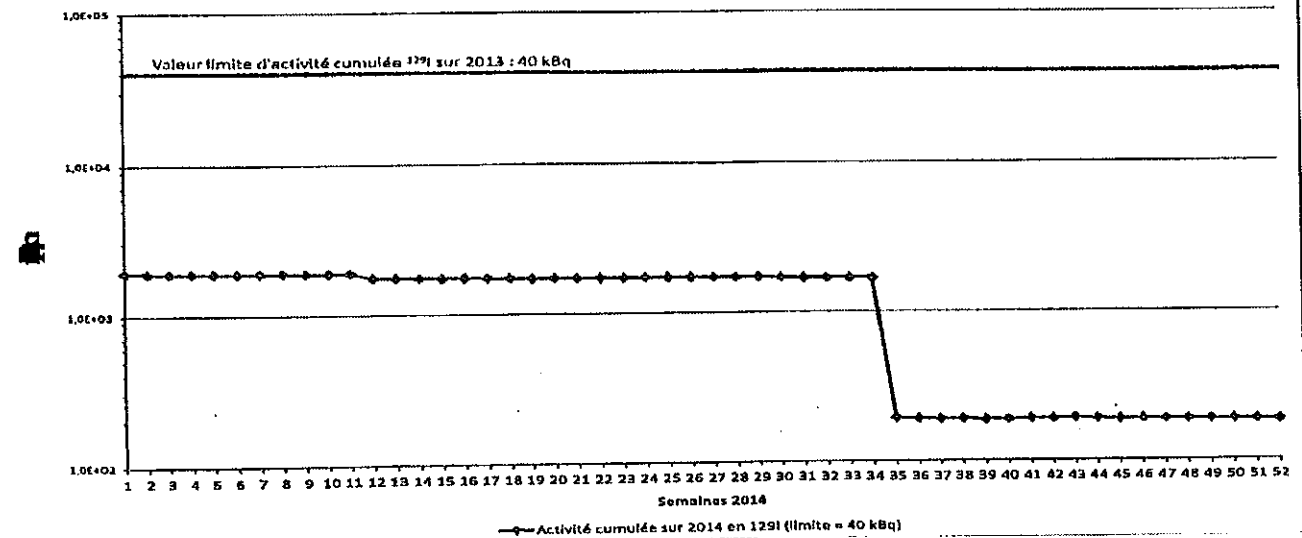
Activité cumulée ¹⁴C, relet cheminée 2014



Activité volumique ¹²⁹I relet cheminée 2014



Activité cumulée ¹²⁹I, relet cheminée 2014



Autres contrôles de rejets :

- impact dans l'environnement des rejets d'effluents gazeux : prélèvements continus et mesures différées, mesures réalisées toutes les semaines (prélèvement continu bâtiment BALT, analyses laboratoire externe & laboratoire DAHER NT, accrédités COFRAC).
Aucun impact n'a été détecté sur l'environnement proche.

- rejets des eaux de voiries et toitures dans le fossé ouest : contrôle requis 1 fois par an, mesures réalisées tous les 6 mois (prélèvement continu sur 24 heures, analyses laboratoire COFRAC).
Aucun dépassement par rapport au « point zéro » de 2011 n'a été relevé.

- rejets de métaux toxiques dans les gaz de la cheminée : contrôle requis 1 fois par an, les mesures sont réalisées tous les ans (prélèvement et mesures par organisme COFRAC).
Pas de dépassement par rapport aux valeurs limites de l'arrêté.

8. Événements survenus sur l'ICPE :

- 1^{er} janvier 2014 : Changement de l'organisation générale de DAHER NT & de l'organisation sur le site d'Epothémont.

- 23 janvier 2014 : Déclaration ASN : écart entre la déclaration du producteur et l'activité reçue.

- 24 janvier 2014 : contrôle des installations électriques Q18 & D19. Aucune modification ni incident signalé. Aucune non-conformité générale, 1 non-conformité locale sur tableau TGBT (différentiel à installer).

- 10 avril 2014 : Déclaration ASN : transport d'un emballage contenant un déchet TFA sans observation de prescription de l'ADR.

→ sans conséquences sur le personnel (pas d'exposition interne ou externe), ni sur l'environnement (confinement chez le client et retour sur l'ICPE).

- 27 mai 2014 : arrêté préfectoral complémentaire n° 2014 147-0002.
Intégration de 5 nouvelles sources radioactives pour le laboratoire, à l'autorisation actuelle.

- 12 juin 2014 : Information ASN de la découverte d'une source scellée dans des déchets TFA historiques.

- 16 juin 2014 : changement du responsable de site / chef d'installation.

- 4 août 2014 : Information ASN de la découverte d'une source scellée dans des déchets TFA historiques.

- 12 août 2014 : contrôle annuel des filtres THE par organisme externe certifié.

- 19 août 2014 : réponses de la DREAL concernant des précisions sur le périmètre et l'interprétation de l'arrêté préfectoral (citermes vides en transit, code déchets manquant, transit de colis dans bâtiment 1).

- 1^{er} octobre 2014 : Obtention de l'accréditation COFRAC du laboratoire (mesure de l'activité du tritium dans l'eau par comptage des scintillations liquides).

- 6 octobre 2014 : Ajout d'un critère d'activité 3H & 14C (forme gaz) maxi manipulable par conteneur traité dans l'installation, afin de s'affranchir du risque de dépassement instantané au rejet,

- 3 novembre 2014 : demande DREAL quant à la gestion des sources radioactives. Proposition de gestion différente et mise à niveau au fil de l'eau.
- novembre 2014 : amélioration des conditions de découpes à chaud, par mise en œuvre d'un système de captation et de traitement des fumées (assèchement et décolmatage).
- 5 janvier 2015 : envoi des filtres en laboratoire externe, chaque semaine, pour restitution du rapport mensuel DREAL dans les délais.
- janvier 2015 : changement du clapet anti-retour sur réseau d'eau & proposition de mise en place d'un disconnecteur conformément à la Demande d'Autorisation d'Exploiter (DAE) de 2010 (suite à remarque Inspection DREAL).
- 24 janvier 2015 : vérification des dispositifs de protection contre la foudre.
- février 2015 : mise en place d'un kit anti-pollution au plus près du point de rejet des eaux de parking des VL (demande de la DREAL suite à inspection de décembre 2014).

9. Perspectives 2015/2016

A. Démarche « Solution for Excellence and Empowerment by DAHER (SEED HSE) - Politique « sécurité » - PRIORITE 1

- anticiper et traiter les risques (SEED 8D, Flash, LTC reviews),
- favoriser le compagnonnage (Safety Cross-Training),
- responsabiliser aux postes de travail,
- consolider la culture sécurité par des formations externes et internes combinant les trois approches : un outil, un risque, un comportement,
- cultiver l'esprit Interrogatif et l'anticipation.

B. Adaptation de l'outil de travail au plan de charge prévisionnel associé à l'ICPE :

- aménager/équiper les bâtiments existants pour optimiser les activités actuelles et futures (carnet de commande plein pour 2016),
- améliorer l'aménagement des postes de travail et réduire les pénibilités,
- exploiter les surfaces actuelles de manière optimisée dans le périmètre de l'arrêté & planifier une évolution significative de l'arrêté,
- réorganiser une partie des surfaces d'entreposage actuelles.

C. Développer le laboratoire en moyens techniques et humains au gré des contrats à venir.

- Développement commercial et capacitaire- Développement de nouvelles méthodes analytiques en interne,- Élargir le périmètre d'accréditation COFRAC.

Perspectives 2016 :

D. Bâtiment 1 actuel (BALT) :

- Doublement de surface du magasin clos (construction d'une mezzanine),
- Construction d'un atelier maintenance clos,
- Aménagement d'une zone dédiée de maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des conteneurs DAHER & clients,
- Aménagement d'une zone d'expédition de colis finis,
- Mise en place d'un pont roulant lourd couvrant ½ ou la longueur du bâtiment.

E. Bâtiment 2 actuel (Hall ¾ couvert de BALT) :

- Aménagement d'une zone de répartition : transit de conteneurs et colis,

F. Bâtiment 3 & 4 actuels (STARC) : Exploitation de surfaces de tri et reconditionnement :

- Station d'Exploitation Temporaire Grands Volumes (SET-GV),
- Station d'Exploitation Temporaire Petits Volumes (SET-PV).
- Mise en place d'un deuxième pont 5 tonnes en local de tri.

G. Modifications du site actuel :

- Couverture hors d'eau de 250 m² d'entreposage extérieur,
- Reprise des zones abimées de la dalle d'entreposage,
- Conditionnement d'air du bâtiment STARC pour amélioration confort travail.

10. État des réflexions sur le mode d'information sur la vie du site

Type de support : Plaquette trimestrielle d'un maximum de 4 pages, format A4

Le contenu :

- Informations générales sur les activités du site
- Informations techniques sur les évolutions du site
- Informations sur les acteurs du site
- Les évènements marquants du trimestre
- De la vulgarisation technique et industrielle pour une bonne compréhension de nos activités

Adressée à :

- Les membres de la CSS
- Les Industriels voisins : MC Clôture, HOLCIM, ANDRA
- Les communes voisines : Epothémont, la CC de Soulaines, la CC des lacs de Champagne?, la CC du pays du Der ?

Moyen de diffusion par voie électronique sous format Pdf (ou courrier)

11. Mouvement social de juillet 2015 et conséquences potentielles en termes de sécurité et les éléments du débat :

Intervention de M. Frédéric BALLARIN

Ce mouvement regroupant 20 salariés s'est déroulé du 15 au 16 juillet et n'a eu aucune conséquence en termes de sécurité puisque le professionnalisme des grévistes a été globalement exemplaire, notamment concernant la gestion des flux et mouvements d'entrée et de sorties sur le site (aucune obstruction ni mise en danger).

Les revendications ont porté sur les statuts contractuels, et les primes de port du masque.

La direction a accédé à ces dernières revendications mais a rejeté celles concernant les hausses de salaires.

12. Les éléments de la discussion :

M. BRIAND s'interroge sur l'important turnover affectant le personnel du site d'Epothémont avec 26 départs sur les 36 salariés ainsi que les revendications de ces derniers au regard de la sécurité (revendications relayées par l'ASN).

M. BALLARIN lui répond que sur les 26 départs affectant le site, certains ont été décidés par la

direction pour manquements professionnels mais beaucoup relèvent d'un malaise au travail, abordé en CHSCT. Par le biais de ce comité, des entretiens ont eu lieu récemment en interne, avec le concours de l'inspection du travail et de l'ARACT, afin d'engager des audits et trouver des pistes d'amélioration.

Dans ce contexte, la direction a lancé 500 000 € d'investissements en nouveaux locaux pour améliorer les conditions de vie du personnel comme la création de vestiaires et douches au BALT, un réfectoire et une salle de réunion.

Concernant les doléances de l'ASN, cette instance évoquait des actions correctives mais n'a jamais demandé l'édification d'une couverture sur le site.

Aux questions de M. BRIAND sur les conséquences des fortes pluies qui ont pu affecter le site, M. CHARAMATHIEU lui répond que ces épisodes n'ont pas eu d'incidence sur l'évacuation des eaux de pluie en milieu naturel. Si de l'eau est entrée à deux reprises dans l'unité STARC, depuis sa création, elle n'a eu aucune incidence sur l'exploitation.

Aux interrogations sur l'entretien des sols abîmés par l'exploitation quotidienne du site, M. BALLARIN lui précise que DAHER réfléchit à la pose de résines industrielles mais cette solution n'est pas pleinement satisfaisante puisqu'elles doivent être régulièrement changées. La solution alternative de l'inox s'avère trop coûteuse pour une telle surface.

M. BRIAND s'interroge également sur les raisons de la prorogation de 3 ans du crédit-bail contracté par DAHER avec la CCS.

M. BALLARIN lui précise que DAHER est à l'origine de cette demande. Elle a engagé 890 000 € d'investissements sur ce site en 2015 et a enregistré des pertes sur ceux de 2014. Il ajoute qu'en 2015, le solde financier devrait rester négatif même si le passif du site d'Epothémont est digéré par l'ensemble du groupe DAHER.

M. BALLARIN rassure également M. BRIAND sur les obligations de dépollution du site qui sont une clause du contrat de bail et qui sont prévues dans l'arrêté d'autorisation d'exploitation.

Aux questions de M. JEAN-PIERRE sur la formation du personnel, M. CHARAMATHIEU lui confirme les formations radioprotection, santé et formations aux risques chimiques engagées sur le site. Elles durent cinq jours pour le premier niveau, sont renouvelés tous les trois ans et un compagnonnage en interne existe en complément.

Concernant l'éventualité d'une exposition à l'amiante abordée par M. BRIAND, M. BALLARIN lui indique qu'elle serait neutralisée sur place et gérée par des opérateurs et intervenants compétents. En rappelant que DAHER n'est pas habilitée à recevoir de l'amiante en tant que déchet contaminé, il rappelle que deux personnels ont été déjà formés sur ce sujet et qu'un groupe de travail étudie actuellement les modalités de traitement de tels colis.

S'agissant de l'exposition des employés aux colis fortement concentrés en ^{14}C , M. CHARAMATHIEU précise que des seuils d'acceptation maximum par bennes sont fixés, pour le respect des rejets environnementaux, mais restent très éloignés de l'exposition externe et interne réglementaire qui découle de leur traitement.

Il rappelle que la semaine dernière, un exercice de simulation de contamination avec évacuation d'un blessé s'est déroulé correctement avec l'engagement de 11 sapeurs-pompiers du SDIS de l'Aube.

M. DALLEMAGNE se demande s'il n'existe pas de solution alternative au rejet en une ou deux fois de la totalité du ^{14}C , par exemple avec d'autres types de filtres afin d'en limiter les effets dans

l'environnement.

M. CHARAMATHIEU lui répond que le seuil d'activité volumique est là pour imposer d'étaler les activités rejetées dans le temps ; ce seuil permet d'interdire un rejet instantané de la totalité de l'activité annuelle autorisée.

M. CHARAMATHIEU, comme M. BALLARIN, proposent, pour le rassurer, de présenter, à l'occasion de la prochaine CSS, une étude d'impact en situation réelle basée au niveau des rejets cheminée afin de démontrer l'incidence limitée de ces apparitions de bouffées de ^{14}C (qui respectent toutefois les valeurs autorisées par notre arrêté préfectoral).

M. BELBELLAA ajoute que si la dosimétrie de clôture n'a pas varié en intégrant ces bouffées, une étude de leur impact en situation réelle serait en effet souhaitable et rassurante.

Puis en l'absence de nouvelles questions, il lève la séance.

Le sous-préfet



Salah BELSELLAA